

## **Lors de la séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2014 les points suivants ont été abordés :**

S'agissant de la Réforme des rythmes scolaires, la situation n'a pas évolué depuis les courriers adressés à Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur d'Académie des Services de l'Education Nationale et au Responsable du service Transport Scolaire du Conseil Général de l'Ain.

Des devis supplémentaires pour le nettoyage de la vitrerie à l'école sont attendus, la décision est ajournée au prochain conseil.

Des devis pour l'entretien annuel de la PAC, chaudière etc... sont étudiés, afin de se prononcer les conseillers municipaux demandent à approfondir l'étude desdits devis, la décision est ajournée au prochain conseil.

Comme annoncé lors de la réunion du précédent conseil municipal, un intérimaire est venu en renfort durant 9 jours pour des travaux de peinture à l'école. Les agents communaux ont fauché, tondu, ils ont installé l'écran du vidéoprojecteur à l'école, des anti-pinces doigts.... Il reste encore à peindre le pignon du préau ainsi que la main courante de l'école élémentaire.

Concernant le projet de nommage des routes et chemins, l'équipe municipale se propose de prendre les mesures entre les habitations et les points initiaux de référence pour la numérotation. Le projet sera présenté à la population lors des vœux de la municipalité

Quant aux travaux de mise en conformité des salles des fêtes/mairie, le Dossier de Consultation des Entreprises a été relu lors de la réunion du lundi 07 juillet en mairie. L'appel d'offre sera fait début septembre.

L'équipe municipale a étudié et modifié la maquette du P'tit Chevrouti, il sera distribué très prochainement.

Une Déclaration Préalable a reçu un avis favorable : DP 00110214D0010 TACITA Olivier – Lotissement L'Orée du Bois – pose d'une clôture

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans l'intérêt général il serait utile d'échanger les parcelles communales D1602p (D1627 d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>) et D1614P (D1629 d'une superficie de 30m<sup>2</sup> + D1631 non cadastrée) d'une superficie totale de 106 m<sup>2</sup> contre la parcelle D1613p (D 1639) située au lieu-dit « Le Bourg » appartenant à Monsieur Franck BRIDON d'une superficie totale de 120 m<sup>2</sup>.

Cet échange permettrait à la Commune de bénéficier d'un terrain permettant aux véhicules de secours d'effectuer un demi-tour à la fin du chemin de desserte du lotissement « Les terres blanches » et permettrait à Monsieur Franck BRIDON d'optimiser le remblaiement du terrain attenant dont il est propriétaire. Considérant les surfaces échangées, Considérant l'avantage obtenu pour les deux parties,

Après délibération et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité l'échange sans soulte des parcelles communales D1602p (D1627 d'une superficie de 6m<sup>2</sup>) et D1614p (D1629 + D 1631) contre la parcelle D1613p située au lieu-dit « Le Bourg » appartenant à Monsieur Franck BRIDON.

Précise que les frais d'actes notariés seront à la charge de Monsieur BRIDON.

Précise que la commune de CHEVROUX prendra en charge l'aménagement de cette desserte.

Les quatre parcelles comprises dans le lotissement en question bénéficieront d'un droit de passage sur la desserte cadastrée section D 1639 de 120 m<sup>2</sup> (provenant de l'échange) tant que celle-ci sera comprise dans le domaine privé de la Commune (et non classée en D.P.).

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Une réunion a eu lieu le vendredi 11 juillet en mairie à 17 h 00 avec M. VILLEDIEU de la D.D.T., l'équipe municipale souhaitait obtenir des informations précises sur les modalités de création d'un Plan Local d'Urbanisme et son impact sur la constructibilité de quelques parcelles.

M. VILLEDIEU a souligné le rythme soutenu des autorisations d'urbanisme instruites pour la commune de CHEVROUX.

Le contenu du rapport relatif au service de collecte et traitement des déchets ménagers, tel qu'il a été établi par le Président de la Communauté de Communes du Canton de Pont de Vaux pour l'exercice 2013 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal de CHEVROUX.

Divers documents ont fait l'objet d'une information auprès des conseillers municipaux, notamment le rapport annuel 2013 sur les banques alimentaires, le rapport annuel d'activité DYNACITÉ ainsi que le bulletin municipal de Chevroux Suisse.

CHEVROUX LE 22 JUILLET 2014